



RÈGLEMENT 1 (2021) – RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LE JOUR, L’HEURE ET L’ENDROIT DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DE LA COMMISSION SCOLAIRE LESTER B. PEARSON

Article 1 – Les séances publiques du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Lester-B.-Pearson se tiennent habituellement le dernier lundi de chaque mois. Ces séances auront lieu à la salle d’assemblée* (C101) du 1925, avenue Brookdale, à Dorval, et commenceront à 19 h 30.

***EXCEPTIONNELLEMENT, EN RAISON DE LA PANDÉMIE DE COVID-19, LES SÉANCES POURRONT AVOIR LIEU VIRTUELLEMENT DANS LE RESPECT DES MESURES SANITAIRES APPLICABLES. DANS CE CAS, UN AVIS PUBLIC AFFICHÉ SUR LE SITE INTERNET FOURNIRA LE LIEN POUR ACCÉDER À LA SÉANCE VIRTUELLE.**

Article 2 – La nécessité de tenir une séance en juillet est à déterminer, à la discrétion du Conseil des commissaires. Ce dernier peut convoquer toute séance extraordinaire au cours de l’année scolaire conformément à l’article 163 de la Loi sur l’instruction publique.

Article 3 – Pour l’année scolaire 2021-2022, les dates de séance du Conseil seront les suivantes :

2021	2022
Lundi 30 août	Lundi 31 janvier
Lundi 27 septembre	Lundi 21 février (exception)
Lundi 25 octobre	Lundi 28 mars
Lundi 29 novembre	Lundi 25 avril
Lundi 20 décembre	Lundi 30 mai
	Lundi 27 juin